

Un mystérieux brouillage détecté et neutralisé à Clermont-Ferrand

Par Gueric Poncelet Il y a 17 heures

Dans le domaine des radiofréquences, les incidents sont monnaie courante. De la simple panne d'antenne-relais mobile à l'erreur de configuration d'un émetteur hertzien, en passant par les bugs d'un casque audio sans fil ou d'un système de vidéosurveillance urbaine, il arrive souvent que les réseaux soient perturbés dans des zones limitées. Mais l'incident qui a eu lieu l'été dernier à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et dans plusieurs communes voisines, dont Orcines, est d'un autre niveau : il a perturbé 24 sites mobiles sur « plusieurs bandes de fréquences et pour plusieurs technologies, parmi lesquelles l'UMTS 900 (3G) et le LTE 800 (4G) », précise l'Agence nationale des fréquences (ANFR) dans un communiqué publié le 17 novembre 2021. Outre le mobile, le wi-fi et le GPS étaient aussi perturbés. Deux opérateurs télécoms avaient saisi en parallèle le gendarme des fréquences pour signaler des dysfonctionnements similaires.



mis par Le Point

Présentation de techniques de détection par l'ANFR à Grenoble en septembre 2021. Photo d'illustration. © NICOLAS LIPONNE / Hans Lucas via AFP

« La perturbation provenait sans équivoque de Clermont-Ferrand? Il restait donc à localiser précisément la source du brouillage, ce qui s'apparentait dans cette ville de plus de 140 000 habitants à chercher une aiguille dans une botte de foin », raconte l'ANFR. Grâce à un radiogoniomètre fixé sur le toit de leur véhicule laboratoire, les deux enquêteurs venus de Lyon localisent la source du brouillage dans un quartier sensible comportant plusieurs barres d'immeubles. En étudiant les relevés de leurs détecteurs, ils identifient le matériel utilisé : c'est un brouilleur de téléphone mobile.

« Tout va très vite »

La possession et l'utilisation d'un brouilleur de téléphonie mobile sont interdites et punies de six mois de prison et 30 000 euros d'amende. Ces appareils interdits à la vente en France peuvent être commandés sur Internet (notamment en Chine), et sont souvent utilisés par les délinquants et les criminels pour camoufler des activités illégales. Ils permettent, par exemple, de désactiver les balises de surveillance placées par les forces de l'ordre ou de rendre inopérant un système d'alarme de véhicule ou de bâtiment qui s'appuie sur la 3G ou la 4G pour prévenir une équipe d'intervention. Sûrs de la localisation du brouilleur et conscients du risque de tomber sur un gros client, les enquêteurs font appel à la police nationale, qui, après consultation du procureur, envoie des renforts, dont des hommes de la BRI casqués, cagoulés et bien armés.



Le brouilleur saisi. © ANFR / Police nationale

En arpentant les couloirs des neuf étages de l'immeuble, l'appartement dont provient le brouillage est identifié : il est temps d'entrer. « La BRI investit l'appartement, tout va très vite », raconte un enquêteur. Le brouilleur multibande est saisi dans un tiroir du meuble TV, mais son propriétaire est absent. Le chien renifleur des stupés ne trouve pas de drogue. « La justification finalement donnée par le propriétaire de ce puissant brouilleur laissa nos enquêteurs pensifs : il assura qu'il ne l'avait mis en œuvre que pour empêcher les voisins de se connecter en wi-fi sur la box de son appartement », ironise l'ANFR, pas dupe. Outre les suites judiciaires éventuelles, le propriétaire du brouilleur devra payer une taxe forfaitaire de 450 euros pour frais d'intervention.